

Déclaration du Sommet Eaux Agnets

Le 19 septembre 1999

Ottawa, Ontario

L'eau est essentielle à la vie. Dans la dernière période l'eau est devenue un enjeu fondamental aussi bien au Canada que partout dans le monde. A mesure que les grandes réserves d'eau pure se raréfient, la santé des écosystèmes et des espèces qui les habitent - y compris les humains - est menacée. La venue de ce phénomène, la rareté de l'eau, a incité certaines personnes à conclure que qu'il vaudrait mieux considérer l'eau comme un bien économique qui doit être acheté, vendu et échangé selon les règles du marché. Ainsi, le principe selon lequel l'eau devrait être considérée comme bien commun patrimonial de toute l'humanité est menacé. Sont aussi et par conséquent menacés les moyens collectifs par lesquels des générations de Canadiens et de Canadiennes ont cherché - et réussi - à fournir des services de distribution et de traitement de l'eau aux citoyens de nos villes et villages.

Les Canadiens et Canadiennes se trouvent à la croisée des chemins en matière de vision et de gestion de l'eau. Par la présente déclaration, nous affirmons notre conviction selon laquelle tous les Canadiens et Canadiennes doivent participer à l'élaboration de ces décisions et qu'il ne faut pas sacrifier l'environnement non plus que l'intérêt public sur l'autel des principes du marché et du gain individuel.

1. Le cycle de l'eau doit être respecté et protégé. L'eau n'appartient à personne en particulier mais bien à la terre ainsi qu'à toutes les espèces qui la peuplent. Les règles essentielles relatives à l'utilisation de l'eau par les humains devraient être: en prélever le moins possible, en prévenir la pollution; dans toute la mesure du possible, laisser l'eau suivre son cours naturel.

2. Parce que l'eau, de par sa nature même, chemine continuellement dans l'environnement, personne ne saurait en être "propriétaire au sens traditionnel du terme. En ce qui a trait à sa répartition ainsi qu'à sa protection, l'eau doit être considérée comme un bien commun plutôt que comme ne marchandise.

3. L'eau est la composante principale du corps humain et son séjour en nous constitue, à strictement parler, une partie de son cycle. Du fait du lien inextricable entre l'eau et la vie, les êtres humains ont un droit inaliénable à l'eau. Aux fins de garantir la jouissance de ce droit à tous, les services relatifs à l'eau devraient demeurer dans le secteur public.

Nous enjoignons les gouvernements fédéral et provinciaux de:

1. Adopter immédiatement une stratégie globale de l'eau aux fins de conserver et protéger les écosystèmes ainsi que la vie humaine.

2. Passer des lois exécutoires interdisant les captages ainsi que les exportations d'eau en vrac.

3. Travailler conjointement avec les municipalités pour empêcher la privatisation de l'eau et des services de traitement des eaux usées en mettant à leur disposition les fonds nécessaires

aux fins d'améliorer et compléter les infrastructures des systèmes d'approvisionnement d'eau de même que celles du traitement des eaux usées.